

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 AVRIL 2011

**Présents :** M. NOLLET, Maire  
MM. HECQUET, PERRAS, VANDERZWALM, BROCHET, Mme WÉMAUX,  
Adjoints  
Mmes FOYART, LEDENT, LOUMIKOU, MEUNIER,  
MM. BINCTIN, CAPLET, COLLERY, HUSSE, KOENIG, OGIEZ, Conseillers

**Absente excusée et représentée :** Mme PICQUE

**Absente excusée :** Mme DROUART

**Absent :** M. PATTYNE

Pas de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h45.

\*\*\*\*\*

Avant de passer à l'ordre du jour, M. NOLLET commente le volet « Informations »

## INFORMATIONS

### **Non Exercice Droit de Prémption Urbain**

- propriété sise 36 rue Jean Rostand, cadastrée AK 587
- propriété sise 11 rue Pierre et Marie Curie, cadastrée AK 271, « Le Champ Bourdin »
- propriété sise 53 rue Robert Guerlin, cadastrée AJ 256-257 et 109 « Le Village Est »
- propriété sise rue Frédéric Mistral (Boulangerie)
- propriété sise 461 rue Henri Delaplace, cadastrée AJ 230 et 249 « Les Potis »

### **Travaux en cours**

Le tableau joint en annexe est commenté par J.F VANDERWALM.

### **D.E.T.R. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Par courrier en date du 2 mars dernier, Monsieur le Préfet de l'Oise nous a transmis la note relative à la constitution des dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R., Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Cette nouvelle dotation, créée par la Loi des Finances pour 2011, résulte de la fusion de la D.G.E, Dotation Globale d'Equipement et de la D.D.R, Dotation de Développement Rural.

Conformément aux décisions prises par l'assemblée dans sa réunion du 16 décembre 2010, les dossiers ont été transmis en Sous-Préfecture.

Par courrier reçu le 24 mars, Monsieur le Sous-Préfet nous informe que la subvention sollicitée pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie n'entre pas dans les secteurs éligibles à la D.E.T.R.

En effet, seule l'acquisition de matériel informatique pour les écoles est subventionnable à hauteur de 50 %, à l'exclusion des frais de formation.

En ce qui concerne la réhabilitation du local aux fins de création de bureaux et de zones de stockage pour archives, ce dossier est considéré comme complet, vaut accusé de réception et permet d'engager les travaux sans, bien évidemment, constituer une promesse de subvention.

Si aucune réponse concernant la demande de subvention ne nous est transmise avant le 31 décembre 2012, la demande sera réputée rejetée implicitement. Jusqu'à cette date, le dossier demeure éligible.

#### **☒- Demande de subvention C.N.D.S**

Dans sa réunion du 10 février dernier, le Conseil Municipal a décidé de solliciter, aux fins de subvention, le Député par le biais de l'enveloppe parlementaire ainsi que le C.N.D.S Centre National pour le Développement du Sport pour financer le remplacement des tatamis du Dojo.

Si la subvention de l'Etat semble acquise à hauteur de 50 %, il ne sera pas donné suite à notre sollicitation auprès du C.N.D.S Centre National pour le Développement du Sport.

En effet, la subvention minimale pouvant être accordée est de 4 500 € avec un taux de subvention allant de 20 % à 50 % du montant H.T des travaux.

#### **☒- Assignation Tribunal Administratif**

Monsieur HUYARD, Président de l'Association Cyclotourisme de Chantilly a assigné la Commune au Tribunal Administratif aux motifs que cette dernière n'avait pas respecté, dans le cadre de l'aménagement du bas de Brenouille, l'article L228-2 du code de l'environnement.

Après différents contacts, la Commune a pris Maître LEQUILLERIER, Avocat à CHANTILLY, pour se défendre.

Un mémoire a été rédigé et transmis au Tribunal Administratif.

Les frais engagés s'élevant à 1196,00 € sont pris en charge, au titre de la protection juridique, par notre assurance la SMACL.

#### **☒- Balayage mécanique**

Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 10 février, Mme Céline LEDENT est intervenue pour souligner les difficultés rencontrées lors du dernier balayage mécanique sur la Commune.

Une réclamation écrite a été déposée auprès du Président de la CCPOH pour souligner la qualité médiocre de la prestation compte tenu d'un passage à un horaire inhabituel.

Le Président a rappelé que la structure intercommunale n'était intervenue que pour la passation du marché au sein d'un groupement de commandes. Le suivi des prestations est de la responsabilité de chaque commune.

La société VEOLIA, contactée, a précisé que des problèmes techniques avaient décalé les horaires de passage et que des dispositions seraient prises pour éviter ces inconvénients lors du prochain passage programmé au 11 avril.

#### **☒- Les Cyclo-Pattes de Brenouille**

Par courrier reçu le 24 mars, il a été porté à la connaissance de la Mairie la modification d'appellation d'une association communale.

« La Petite Reine Brenouilloise » s'étant dotée d'une nouvelle section "Randonnées Pédestres" a jugé opportun de modifier ses statuts ainsi que son appellation.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars dernier, il a été décidé de dénommer l'association « Les Cyclo-Pattes de Brenouille » sans changer le bureau, ni les orientations de balades conviviales et de découverte de notre région.

Cette association est présidée par Mme Sylvie MERLIOT.

#### **☒- Factures élevées de Gaz**

L'attention de la Commune a été attirée par cinq administrés résidant Allée Maricourt ou rue de la Libération sur des factures élevées de consommation gaz.

Une intervention a été opérée auprès des services concernés pour obtenir des explications.

#### **☒- Réserve Parlementaire**

Lors de sa visite au Banquet des Cheveux Blancs du 26 mars dernier, l'attention du Député Maire Edouard COURTIAL a été attirée sur la vétusté des éléments électroménagers implantés dans la cuisine du Complexe Daniel Balavoine.

Le remplacement du lave-vaisselle, de l'adoucisseur et de l'armoire réfrigérée fait l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de 10 919,48 € TTC.

Monsieur COURTIAL, dans le cadre de la réserve parlementaire, a proposé une prise en charge de 50 % du montant HT de la dépense soit 4 565 €.

Le dossier a immédiatement été constitué et transmis.

## **☒- Réception rapport d'accessibilité des personnes handicapées aux Bâtiments Communaux**

Le décret du 17 mai 2006 impose une mise en conformité des tous les établissements recevant du public (ERP) au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A cette fin, tous les bâtiments existant (ERP des catégories 1 à 4) sont soumis à un diagnostic d'accessibilité.

La Société M et C Diagnostics de Compiègne a donc été chargée d'établir un diagnostic des bâtiments communaux recevant du public.

Cette société a dressé un état des lieux, mettant en avant les conformités et non-conformités de chaque bâtiment, une analyse des éventuelles problématiques et une estimation financière des travaux à envisager.

<b><u>Salle Daniel Balavoine</u></b>	
Salle des Fêtes – Cuisine	27 137 € TTC
Salle des Sports	61 570 € TTC
Cantine – Bibliothèque	5 994 € TTC
<b><u>Mairie</u></b>	16 505 € TTC
<b><u>Eglise</u></b>	8 641 € TTC
<b><u>S.B.D.A</u></b>	7 947 € TTC
<b><u>Ecole Elémentaire Berthe FOUCHERE</u></b>	9 969 € TTC
<b><u>Ecole Maternelle Denis FORESTIER</u></b>	13 850 € TTC

M. NOLLET propose de récapituler les travaux pour ensuite prévoir leur réalisation sur plusieurs années. Il peut être judicieux de réfléchir sur la mise en place d'une commission pour travailler sur ces dossiers.

## **☒- Risque de fermeture d'une classe**

Par voie de presse la Commune a appris la fermeture d'une classe à l'école Maternelle pour la rentrée de septembre.

Une réunion s'est tenue en Mairie en présence de la Directrice et de M. l'Inspecteur Départemental. Un courrier a été adressé à M. l'Inspecteur d'Académie d'AMIENS pour justifier le maintien de cette classe.

## **☒- Boulangerie**

Suite à un entretien avec les propriétaires, M. NOLLET informe ses collègues que la Boulangerie tenue par M. Mme LOIRE va être reprise par la Boulangerie de RIEUX.

#### **☒- Rétrocession de parcelles/Allée L. Blum- rue le Parc**

A ce jour, 9 propriétaires sur 14 acceptent de rétrocéder leur partie de parcelle pour intégration dans le domaine public communal.

#### **☒- Prochaine réunion du Conseil Municipal**

La date de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante est fixée au jeudi 9 juin 2011. Cette date sera confirmée au moment opportun. Parmi les points à l'ordre du jour figureront le rapport sur l'assainissement, la désignation des grands électeurs et les tarifs des encarts publicitaires.

M. NOLLET informe ses collègues de la nomination, le 1<sup>er</sup> juin 2011, de M. Patrick DE BACKERE, Ancien 1<sup>er</sup> Adjoint des Finances, en qualité de Conservateur des Hypothèques de Clermont.

## **1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Madame WÉMAUX demande si ce procès verbal suscite des remarques. Aucune observation n'est formulée.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2011.***

## **2 – Comptabilité M49**

M. BROCHET présente ce dossier.

M. PERRAS est désigné comme Président de séance.

M. BROCHET présente les résultats du Compte Administratif 2010, notamment un excédent d'exploitation d'un montant de 6.936,91 € et un excédent d'investissement de 83.232, 20 €. Il indique que ces résultats sont identiques au compte de gestion établi par le Receveur.

Avant le vote, le Maire quitte la salle.

***Le Compte Administratif 2010 est adopté à l'unanimité.***

Le Maire rejoint son siège et remercie ses collègues pour la confiance témoignée.

M. BROCHET propose de reporter les résultats constatés dans les sections respectives. Considérant l'exercice antérieur, il est proposé de maintenir le montant de la surtaxe communale à 0,075 €/m<sup>3</sup>.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette proposition.***

***Le Budget Primitif 2011 est approuvé à l'unanimité.***

### **3 – Comptabilité M14**

M. BROCHET présente ce dossier.

M. PERRAS est désigné comme Président de séance

M. BROCHET présente le compte administratif 2010 dont le résultat de clôture est identique au compte de gestion :

- Excédent de fonctionnement de 128.325,72 €
- Excédent d'investissement de 24.408,42 €

M. NOLLET quitte la salle afin que ses collègues procèdent au vote du compte Administratif 2010.

***Le Compte Administratif 2010 est approuvé à l'unanimité.***

Le Maire réintègre la salle et remercie ses collègues.

M. BROCHET propose de reporter les résultats dans les sections respectives.

Le projet de budget primitif qui est soumis à l'assemblée est l'émanation de la réflexion engagée par la Commission des Finances réunie les 10 et 5 avril derniers.

Le projet de budget est commenté section par section (voir les documents de présentation). Des détails sont apportés sur certains comptes :

➔ Total des dépenses scolaires pour les 2 écoles : 18 491 €

Le montant alloué par élève reste identique à celui de l'année précédente pour les 2 écoles :

- ▶ Spectacles et sorties : 18,80 € par élève de la primaire et une somme globale de 2 000 € pour la maternelle.
- ▶ Bourses et prix : 14,70 € par élève de la primaire, 12,20 € par élève entrant en 6<sup>ème</sup> et 13,70 € par élève de maternelle.
- ▶ Fournitures scolaires : 41,10 € par élève de la primaire, 40,60 € par élève maternelle.

→ Subventions et participations :

- ▶ Subventions : 28 777 € dont 19 600 € versées aux Associations Locales
- ▶ Participations à différents organismes (CCPOH, SDIS) : 84 569 €

M. BROCHET remercie les membres des Commissions Finances, Sports, Travaux et toutes autres personnes ayant participé à l'élaboration de ce budget.

Les propositions de la Commission des Finances reposent, d'une part, sur les orientations budgétaires et, d'autre part, sur les possibilités financières dégagées.

***Le Budget primitif 2011, tel que présenté, est voté et approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

## 4 – Vote des taux des Taxes Locales

Monsieur BROCHET présente ce dossier.

Afin d'équilibrer le budget présenté précédemment, il est proposé d'augmenter de 5 % les taux communaux des taxes locales ci-après :

Taxe d'Habitation	8,68 %
Taxe Foncier Bâti	16,91 %

et de maintenir le taux du Foncier non Bâti à 110,67%.

***Le Conseil Municipal, à la majorité des voix des membres présents ou représentés, 2 voix contre (MM. BINCTIN, COLLERY) et 1 abstention (Mme MEUNIER) entérine la proposition de la Commission des Finances et augmente les taux communaux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Bâti de 5 %.***

## 5– Sollicitations C.M.E

M. HECQUET présente le dossier.

Le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni le 8 Avril dernier. Chaque Président de commission a rapporté les différents travaux et actions menés lors de leurs réunions bimensuelles.

### **Commission Animation, présidée par Eloïse BRAILLON :**

- ↪ Distribution des colis de fin d'année aux Personnes âgées avec le CCAS ;
- ↪ Maisons décorées pour les fêtes de fin d'année ;
- ↪ Carnaval – concours pour les meilleurs déguisements ;
- ↪ Marseillaise chantée le 8 mai au Monument aux Morts avec la chorale de l'école élémentaire ;
  - ↪ Organisation le 4 Mai ou le 11 Mai d'une randonnée pédestre) avec l'association les cyclo-pattes ;
- ↪ Organisation le 19 juin d'une balade en VTT) avec l'association les cyclo-pattes ;
- ↪ Projet d'un goûter avec les Cheveux Blancs à la Salle Daniel Balavoine.

### **Commission Cadre de Vie, présidée par Adrien BOIZARD :**

- ↪ Réalisation de décorations de Noël avec vente au bénéfice du Téléthon ;
- ↪ Participation au déguisement de Monsieur Carnaval suivi du défilé ;
- ↪ Organisation le 18 juin de la Journée Propreté ;
- ↪ Désignation de l'association qui percevra les fonds récoltés ;
- ↪ Visite de la Gendarmerie le 15 Avril de 17h à 18h ;
- ↪ Démission d'un Conseiller ;
- ↪ Circulation importante de camions rue de la Libération.

Ensuite, le Conseil Municipal a examiné les demandes exprimées par les membres du C.M.E :

- ➔ La pose d'un panneau d'interdiction de tourner à gauche en sortant de la rue de Chaâlis va être étudiée en commission, un rendez-vous sera pris avec l'entreprise ALKERN pour connaître son avis.
- ➔ La pose d'un miroir à l'intersection de l'Allée Maricourt avec la rue de Belle-Visée n'est pas retenue :
  - › Il faut responsabiliser les conducteurs,
  - › A ce jour, aucun accident grave n'a été recensé,
  - › Eviter la généralisation de ce dispositif à tous les carrefours.
- ➔ La pose d'un panneau d'informations dans le Parc de la Butte-Ouest détaillant les essences des différents arbres de ce site fait l'objet d'un devis. La commande sera lancée prochainement.
- ➔ La verbalisation des cyclomoteurs circulant dans les différents parcs est du ressort de la Gendarmerie.
- ➔ Les arrêtés municipaux règlementant les parcs sont renouvelés régulièrement.
- ➔ Le renouvellement des jeux dans les parcs n'a pas été retenu au budget de cette année.

## 6– Questions Diverses

### **6-1 Tarifs location salles Daniel Balavoine**

M. VANDERZWALM présente le dossier.

Lors de sa réunion du 5 avril dernier, la Commission des Finances a proposé une nouvelle tarification des salles Daniel Balavoine.

Un tableau présentant les nouveaux tarifs est commenté.

***A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide l'augmentation des tarifs suivant le tableau ci-après :***

- TARIFS :

		WEEK-END		JOURNEE SEMAINE		CAUTION	VAISSELLE
		Particulier	association	Particulier	association		
LOCAL	Petite salle	240,00 €	GRATUIT	160,00 €	GRATUIT	1 000,00 €	GRATUIT
	Grande salle	400,00 €	GRATUIT	280,00 €	GRATUIT	1 000,00 €	GRATUIT
	Les deux	640,00 €	GRATUIT	440,00 €	GRATUIT	1 000,00 €	GRATUIT
EXTERIEUR	Petite salle	400,00 €	400,00 €	280,00 €	80,00 €	1 000,00 €	80,00 €
	Grande salle	720,00 €	720,00 €	480,00 €	480,00 €	1 000,00 €	160,00 €
	Les deux	1 120,00 €	1 120,00 €	760,00 €	760,00 €	1 000,00 €	240,00 €

### **6-2 Règlement utilisation salles Daniel Balavoine**

M. VANDERZWALM présente le dossier.

Suite à l'installation de la vidéo, la commission chargée par le Conseil Municipal d'élaborer un nouveau règlement d'utilisation des salles du Complexe Daniel Balavoine, s'est réunie à plusieurs reprises.

Un dossier location a été remis à chaque conseiller municipal. Ce projet détaillé est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir apporté quelques modifications au projet présenté, approuve le nouveau règlement d'utilisation des salles Daniel Balavoine qui sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain.***

### **6-3 Entrées – Sorties à l'Ecole Maternelle**

M. HECQUET présente le dossier.

Lors du Conseil d'Ecole du 15 février 2011, les parents d'élèves ont soulevé le problème de la barrière qui bloque l'accès aux véhicules lors de l'entrée et la sortie des élèves de l'Ecole Maternelle Denis Forestier.

Celle-ci a été déplacée en deçà de l'Allée Voltaire à la demande d'habitants de cette voie.

Après plusieurs semaines d'expérimentation, il est constaté des stationnements dangereux le long de la rue Emile Zola ainsi que des manœuvres délicates dans la rue de la Libération.

Ces barrières amovibles sont, de plus, régulièrement retirées par des particuliers qui « oublient » de les remettre en place, occasionnant un danger supplémentaire pour les enfants entrant et quittant l'établissement scolaire.

Un débat s'instaure. Le Conseil Municipal décide de surseoir à toute prise de décision ce soir. Il convient de réfléchir à la mise en place éventuelle d'un nouveau système applicable à la rentrée prochaine.

### **6-4 Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs**

M. HECQUET présente le dossier.

Afin de permettre à Monsieur le Préfet de l'Oise d'arrêter le taux de revalorisation pour l'année 2011 de l'indemnité de logement des instituteurs, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le taux de progression à retenir.

A titre indicatif, il est rappelé que le taux d'augmentation retenu en 2010 était de 1,10 %.

Pour l'année 2011, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 1,5 %.

***A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur un taux de progression de 1,5 % à retenir pour l'année 2011.***

### **6-5 Convention Bibliothèque Municipale/Conseil Général de l'Oise**

Mme WEMAUX présente le dossier.

La Commune travaille déjà avec les services du Département grâce au Bibliobus pour augmenter le volume des livres pouvant être mis à disposition des adhérents.

Une possibilité d'emprunt de disques compacts, cassettes vidéos et DVD peut devenir effective avec la signature d'une convention relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la médiathèque départementale de l'Oise. Cette convention était jointe au dossier de présentation.

***A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer une convention « Bibliothèque » avec le Conseil Général de l'Oise.***

## **6-6 Elimination d'ouvrages à la Bibliothèque**

Mme WÉMAUX présente le dossier.

Un certain nombre de documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de Brenouille est dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

Ces ouvrages à réformer sont soit des documents abîmés soit des documents au contenu obsolète.

Le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22, permet la destruction de ces ouvrages dès lors qu'une délibération a été prise en ce sens.

***A la majorité des voix avec 16 voix pour – 1 abstention (J. PERRAS) le Conseil Municipal autorise la destruction des ouvrages de la bibliothèque abîmés ou au contenu devenu obsolète.***

**L'ordre du jour étant épuisé,  
T. NOLLET donne la parole à ses collègues.**

➤ J. PERRAS évoque certains secteurs à sécuriser (création d'arrêtés pour la zone industrielle, rajout d'articles concernant les parcs communaux. → interdiction de camper, faire du barbecue...).

➤ M. WÉMAUX travaille sur un projet d'agenda de poche pour l'année 2012. Elle suggère d'actualiser les photos d'identité des membres du Conseil Municipal. Date à fixer.

➤ A. KOENIG souligne un problème de dysfonctionnement à la déchetterie de Brenouille.

➤ P. BINCTIN a constaté un changement de vitesse autorisée de 70 à 50 km/heure à l'entrée de Brenouille (côté stade).  
Ce changement a été motivé pour sécuriser ce secteur où 2 pavillons viennent d'être emménagés.

➤ J. HUSSE demande des précisions sur les conditions d'utilisation de la SBDA par les associations locales : celle-ci est utilisée principalement par le Tennis de Table.  
Il évoque la manifestation suivant les randonnées qui s'y tient annuellement.

Aucune autre intervention n'étant souhaitée,  
la séance est levée à 00h30.

**Le Maire,**

**T. NOLLET**

MARCHE	PUBLICITE		C.O.P.	PREVISION DEBUT TX	ESTIMATION HT	SUBVENTION REMARQUE	MONTANT HT	MONTANT TTC	ENTREPRISE
	DEBUT	FIN							
RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES DES VESTIAIRES DU COMPLEXE H. DELAPACE	14/01/11	14/02/11	14/02/11 & 28/02/11	14/03/11	17 680,00 €	-	24 832,60 €	29 699,79 €	EUROVIA
							PAS DE REPONSE		VINCI
							PAS DE REPONSE		DEGAUCHY
							PAS DE REPONSE		HYDREA
							EXCUSE		SPIE
							EXCUSE		SGREG
							EXCUSE		EIFPAGE
							PAS DE REPONSE		SADE
							EXCUSE		OISE TP
							PAS DE REPONSE		SACER
							15 674,50 €	18 746,70 €	GUILLOU
							PAS DE REPONSE		CISE
							18 947,20 €	22 660,85 €	RAMERY
							<b>17 680,00 €</b>	<b>21 145,28 €</b>	<b>FROISSART</b>
							19 812,40 €	23 695,63 €	BARRIQUAND